



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIT EXCUSEE : Mme Céline LEMBEZAT.

OBJET : PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 28 DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 – PRESTATION D'INSERTION : ENTRETIEN MANUEL DU PLAN LOCAL DE RANDONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 15 MARS 2018 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez, durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

L'intercommunalité confie au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L.5132-15 du Code du travail.

Ces prestations prennent appui sur des activités d'entretien du Plan local de randonnée de la communauté de communes de Lacq-Orthez, qui ne sont que le support de la démarché d'insertion objet du marché.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les secteurs seront attribués en tenant compte de l'implantation géographique des entreprises candidates et de manière équivalente si possible.

Le montant total des commandes pour la durée du marché, soit quatre ans, est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	50 000 €
Seuil maximum H.T.	250 000 €

Les entreprises étaient invitées à remettre une offre pour le 28 février 2018 à 17 heures.

Il a été remis 3 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 15 mars 2018 à 10 heures a décidé d'attribuer les marchés aux associations suivantes :

- Secteur nord-ouest : **Association AVENIR** (64270 Salies De Béarn) pour un montant estimatif de 10 465 € HT ;
- Secteur centre : **Association Emplois verts** (64300 Orthez) pour un montant estimatif de 10 870 € HT ;
- Secteur sud est : **Association CIEL** (64150 Mourenx) pour un montant estimatif de 10 950 € HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/04/2018